PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025 À 19 H 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Monsieur le Maire, Michel Boudreault;

Messieurs les conseillers Ryan Young, Jeffrey Smallwood, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay est absent;

Monsieur le Maire, Michel Boudreault, agit comme président de la présente séance, *à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer*.

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-327-25 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 15 décembre 2025. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

12-328-25 Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour révisé ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

Adopté

1. Ouverture de la séance

12-327-25 Ouverture de la séance

12-328-25 Ordre du jour

2. Mot du maire

3. Période de questions allouée aux personnes présentes

4. Adoption de procès-verbaux du conseil

12-329-25 Adoption des procès-verbaux

5. Patrouille municipale

6. Développement communautaire

7. Urbanisme

8. Services techniques

12-330-25 Décompte final nº 4 – Travaux d'aménagement – Robillard – Phase 2 (Création d'une infrastructure verte)

12-331-25 Décompte final nº 11 - Travaux de stabilisation de berges (Parc Kelso et promenade adjacente)

12-332-25 Autorisation de paiement – Services professionnels d'ingénierie – Surveillance supplémentaire des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste

9. FINANCES

12-333-25 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière

12-334-25 Participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ 2026)

12-335-25 Adoption des comptes

10. Administration et greffe

12-336-25 Octroi de contrat - Fourniture de services de webdiffusion des séances du conseil municipal

12-337-25 Adoption du calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal

12-338-25 Demande de désignation par le Directeur de l'état civil – Célébrants compétents pour célébrer les mariages et unions civiles

11. Ressources humaines

12-339-25 Embauche – Directeur du service de l'urbanisme

12. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

13. Dépôt de documents

14. Levée de la séance

12-340-25 Levée de la séance

2. MOT DU MAIRE

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 9 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 40 et s'est terminée à 19 h 54 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1er Intervenant(e)	- L'intervenant(e) remercie le conseil pour avoir installé un cadenas sur la barricade qui donne accès à l'eau près du restaurant Basile. - Quand est-ce que la barrière autour du nouveau pavillon au parc Lalonde sera-t-elle retirée? - Le marché Sainte-Anne va-t-il continuer d'opérer au même endroit ? - L'intervenant(e) demande des précisions sur le déroulement des séances webdiffusées.
2e Intervenant(e)	- Le stationnement du qui dessert la gare du REM à Kirkland sera réservé exclusivement aux citoyens de Kikland. Est-il possible d'appliquer la même mesure au stationnement de la gare du REM Sainte-Anne-de-Bellevue ? - Existe-t-il une politique interdisant l'installation de dos d'ânes aux intersections? L'intervenant(e) pose la question car elle propose d'en installer aux intersections suivantes : Chemin Sainte-Marie et rue Meloche/ Chemin Sainte-Marie et Industriel
3e Intervenant(e)	- L'intervenant(e) souhaite que la Ville amende le règlement afin d'être en mesure d'intervenir de manière plus rigoureuse dans le traitement des chiens dangereux.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

12-329-25 Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

5. PATROUILLE MUNICIPALE

Adopté

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. URBANISME

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

8. SERVICES TECHNIQUES

12-330-25 **Décompte final nº 4 – Travaux d'aménagement – Robillard – Phase 2 (Création d'une infrastructure verte)**

ATTENDU la résolution numéro 03-057-24 octroyant un contrat à LES ENTREPRISES VENTEC INC. pour les travaux d'aménagement - Robillard - Phase 2 (Création d'une infrastructure verte) pour un montant de 1 225 992,80 $ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 1 à 3, totalisant un montant de 1 098 328,09 $ (taxes incluses) ont été approuvés par résolutions du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte final numéro 4 d'un montant de 39 002,48 $ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement daté du 28 novembre 2025 émis par M. Jean-François Veilleux, architecte paysagiste de la firme AGENCE RELIEF DESIGN, afin de procéder au paiement du décompte final numéro 4;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte final numéro 4;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte final numéro 4 au montant de 39 002,48 $ (taxes incluses) à LES ENTREPRISES VENTEC INC., à même le règlement d'emprunt numéro 849, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation le 26 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

12-331-25 **Décompte final nº 11 - Travaux de stabilisation de berges (Parc Kelso et promenade adjacente)**

ATTENDU la résolution numéro 09-231-24 octroyant un contrat à l'entreprise CONSTRUCTION SOREL LTÉE pour les travaux

Adopté

de stabilisation de berges (Parc Kelso et promenade adjacente) au montant de 12 000 745,58 $ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le 14 août 2024, la Ville a reçu du ministère des Affaires municipales la lettre de promesse confirmant l'aide financière au montant de 9 628 578,00 $ dans la cadre du programme PRAFI;

ATTENDU QUE le montant de l'aide financière sera affecté à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement numéro 868;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 1 à 10, totalisant un montant de 11 266 252,74 $ (taxes incluses), ont été approuvés par résolution du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte final numéro 11 au montant de 419 442,49 $ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 28 novembre 2025 par M. Étienne Rioux Ouellet, ingénieur de la firme TÉTRA TECH QI INC. et la recommandation de procéder au paiement du décompte final numéro 11;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte final numéro 11;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte final numéro 11 au montant de 419 442,49 $ (taxes incluses) à l'entreprise CONSTRUCTION SOREL LTÉE à même le règlement d'emprunt numéro 868, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

12-332-25	**Autorisation de paiement – Services professionnels d'ingénierie – Surveillance supplémentaire des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste**

ATTENDU la résolution numéro 05-155-25 octroyant un contrat à la firme LE GROUPE CONSEIL GÉNIPUR INC. pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne) pour un montant de 104 167,35 $ (taxes incluses);

ATTENDU la réception de la facture numéro 13771-B de la firme LE GROUPE CONSEIL GÉNIPUR INC., au montant de 34 664,96 $ (taxes incluses) pour la surveillance supplémentaire des travaux pour la période du 4 septembre 2025 au 29 septembre 2025;

Adopté

ATTENDU la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville de procéder au paiement de la facture numéro 13771-B;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet que le montant additionnel de 8 375 $ soit imputé au prochain certificat de paiement de l'entrepreneur responsable des travaux, GÉRALD THÉORÊT INC.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 13771-B datée du 20 octobre 2025, au montant de 34 664,96 $ (taxes incluses) à la firme LE GROUPE CONSEIL GÉNIPUR INC., à même le règlement d'emprunt numéro 872, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mars 2025;

D'IMPUTER le montant additionnel de 8 375 $ soit imputé au prochain certificat de paiement de l'entrepreneur responsable des travaux, GÉRALD THÉORÊT INC.

Adoptée à l'unanimité.

9. FINANCES

12-333-25 **Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part du « Lakeshore Light Opera » pour leur campagne publicitaire, datée du 20 novembre 2025;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense et le paiement de la somme de 170,00 $ à titre d'appui financier à « Lakeshore Light Opera », pour l'option publicitaire d'un quart de page dans leur programme souvenir, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

Adopté

12-334-25 **Participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ 2026)**

ATTENDU QUE les Assises annuelles de l'UMQ se tiendront au Centre des congrès de Québec du 13 au 15 mai 2026;

ATTENDU l'importance de participer chaque année à des congrès et des séminaires afin que les élus de la Ville maintiennent leurs connaissances à jour de l'actualité municipale et des grandes orientations;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de l'inscription de monsieur le maire Michel Boudreault et de messieurs les conseillers Ryan Young et Jeffrey Smallwood aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront au Centre des congrès de Québec du 13 au 15 mai 2026;

D'AUTORISER une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives de 3 932 $ par personne à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, de repas et de transport, sous réserve de l'approbation du budget 2026.

Adoptée à l'unanimité.

12-335-25 **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 25 novembre 2025 au 15 décembre 2025;

446 146,87 $

- Liste des comptes fournisseurs en date du 30 novembre 2025;

218 131,06 $

Total **:** **664 277,93 $**

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 8 novembre 2025 au 28 novembre 2025;

227 427,50 $

Adoptée à l'unanimité.

Adopté

10. ADMINISTRATION ET GREFFE

12-336-25 **Octroi de contrat - Fourniture de services de webdiffusion des séances du conseil municipal**

ATTENDU QUE la Ville souhaite capter et présenter les séances publiques du conseil municipal par webdiffusion;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à deux demandes de prix auprès de fournisseurs pour les services de webdiffusion des séances du conseil municipal;

ATTENDU la réception d'une offre de service de la COOP DE SOLIDARITÉ WEBTV en date du 13 novembre 2025, au montant de 1 200$ (taxes en sus) par séance;

ATTENDU QUE la Ville planifie de tenir douze (12) séances ordinaires et deux (2) séances additionnelles, s'il y a lieu, par webdiffusion;

ATTENDU la recommandation de la greffière de la Ville à l'effet d'octroyer le contrat à la COOP DE SOLIDARITÉ WEBTV;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de la greffière de la Ville;

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la COOP DE SOLIDARITÉ WEBTV, pour la fourniture de services pour la webdiffusion des séances publiques du conseil municipal, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, au montant de 19 315,80 $ (taxes incluses);

D'AUTORISER la dépense nette d'un montant de 17 637,90 $, à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-410 du fonds général, sous réserve d'approbation du budget 2026;

D'AUTORISER le directeur général ou la greffière à octroyer tout contrat additionnel nécessaire pour maintenir la webdiffusion des séances du conseil municipal en 2026, au besoin, à l'épuisement du montant susmentionné, conformément au *Règlement numéro 702-3 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et remplaçant le règlement 702*;

D'AUTORISER la greffière de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

12-337-25 **Adoption du calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal**

ATTENDU l'article 5 du *Règlement numéro 768 sur la régie interne et pour le maintien de l'ordre pendant les séances du conseil de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant le règlement numéro 701 et ses amendements* qui énonce que les séances

Adopté

ordinaires du conseil municipal se tiennent le deuxième lundi de chaque mois, mais que toutefois, les séances ordinaires du mois de janvier se tiennent le troisième lundi du mois;

ATTENDU QUE l'article 6 du *Règlement numéro 768* énonce que le conseil fixe par résolution l'endroit où a lieu chaque séance du conseil;

ATTENDU QUE l'article 7 du *Règlement numéro 768* énonce que les séances ordinaires du conseil débutent à 19 h 30;

ATTENDU QUE pour l'année 2026, le conseil désire fixer les dates de tenue des séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal ci-dessous, comme si au long récité, qui se tiendront au Centre Harpell, 60 rue Saint-Pierre;

DATE	HEURE
Lundi 19 janvier 2026	**19 h 30**
Lundi 9 février 2026	**19 h 30**
Lundi 9 mars 2026	**19 h 30**
Lundi le 13 avril 2026	**19 h 30**
Lundi 11 mai 2026	**19 h 30**
Lundi 8 juin 2026	**19 h 30**
Lundi 6 juillet 2026	**19 h 30**
Lundi 24 août 2026	**19 h 30**
Lundi 14 septembre 2026	**19 h 30**
Mardi 13 octobre 2026	**19 h 30**
Lundi 9 novembre 2026	**19 h 30**
Lundi 14 décembre 2026	**19 h 30**

Adoptée à l'unanimité.

12-338-25 **Demande de désignation par le Directeur de l'état civil – Célébrants compétents pour célébrer les mariages et unions civiles**

ATTENDU QUE selon la Loi, le maire et les conseillers municipaux peuvent célébrer des mariages ou des unions civiles;

Adopté

ATTENDU QUE pour ce faire, une demande écrite doit être adressée au Directeur de l'état civil;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite pouvoir célébrer des mariages et qu'elle reçoit régulièrement des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue autorise des membres du conseil à célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande au Directeur de l'état civil de désigner les personnes suivantes comme célébrants compétents pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur le territoire de la municipalité :

- M. Michel Boudreault (maire)
- M. Ryan Young (conseiller)
- M. Jeffrey Smallwood (conseiller)
- M. Tom Broad (conseiller)
- M. Yvan Labelle (conseiller)
- M. Denis Gignac (conseiller)

QUE la greffière de la Ville soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11. RESSOURCES HUMAINES

12-339-25 Embauche – Directeur du service de l'urbanisme

ATTENDU QUE le service de l'urbanisme doit répondre aux besoins croissants en matière de planification, de réglementation et de suivi des projets de développement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la création d'un nouveau poste de directeur du service de l'urbanisme dans le cadre de la réorganisation de ce service;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la nomination de Monsieur Sylvain Gariépy au poste contractuel de directeur du service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE PROCÉDER à la nomination de Monsieur Sylvain Gariépy au poste contractuel de directeur du service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-

Adopté

Bellevue, selon les conditions prévues à l'entente individuelle de travail datée du 12 décembre 2025;

D'AUTORISER la dépense et le paiement du salaire de cet employé à même le poste budgétaire numéro 02-610-00-141 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 25 novembre 2025 au 15 décembre 2025;

- Liste des commandes au 30 novembre 2025;

- Registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil du 10 décembre 2024 au 15 décembre 2025;

- Considérant l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)* lequel prévoit l'obligation des membres du conseil municipal de procéder au dépôt de leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour au plus tard lors de la dernière séance ordinaire d'une année financière;

  Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs les conseillers Jeffrey Smallwood et Ryan Young.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-340-25 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

[Original signé] _____
Michel Boudreault
Maire

[Original signé] _____
Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-307680 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-307674 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 15 décembre 2025 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 16 décembre 2025.

[Original signé] _____
Michel Boudreault, Maire

[Original signé] _____
Me Caroline Plourde, greffière

Adopté